

Décision n° 2014/06 -09
relative à l'habilitation de
l'Institut d'ingénierie informatique de Limoges
(3iL)
à délivrer des titres d'ingénieur diplômé

Objet :

Dossier B : renouvellement, à compter du 1er septembre 2014, de l'habilitation à délivrer le titre d'ingénieur diplômé de 3iL en formation initiale sous statut étudiant et sous statut apprenti et, sur le site de Rodez, en formation initiale sous statut apprenti en partenariat avec l'ITII Midi-Pyrénées
Dossier F : demande d'évaluation par la CTI, du cycle préparatoire intégré en vue d'être considérée comme une école en cinq ans.

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-4, L642-5 et R642-10,
- Vu la demande présentée par l'Institut d'ingénierie informatique de Limoges,
- Vu le rapport établi par Noël BOUFFARD (rapporteur principal), Dominique PAREAU (membre de la CTI), Jean-Marie PINON et Denis LEMAITRE (experts), Gaëtan SOUYRIS (expert élève ingénieur) et présenté en réunion plénière de la CTI le 11 juin 2014,
- Entendu M. Ali MANKAR-BENNIS, directeur général du groupe 3iL,

La Commission des Titres d'Ingénieur a adopté la présente décision :

Présentation générale

3iL est une école privée créée en 1987 par la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Limoges et de la Haute-Vienne. Elle est actuellement gérée par l'Association pour la gestion de 3iL (AG3iL). Elle a son siège à Limoges et dispose d'une antenne à Rodez. L'école a été habilitée la première fois par la CTI en 1995.

L'établissement compte actuellement 344 élèves dont :

- 197 élèves ingénieurs sur le site de Limoges (62 en 1^{ère} année, 86 en 2^{ème} année et 49 en 3^{ème} année),
- 35 apprentis sur le site de Limoges (13 en 1^{ère} année, 14 en 2^{ème} année et 8 en 3^{ème} année),
- 111 apprentis sur le site de Rodez (43 en 1^{ère} année, 43 en 2^{ème} année et 26 en 3^{ème} année).

L'école a un recrutement varié et un taux de remplissage (91%) satisfaisant, notamment grâce à des partenariats avec des établissements étrangers qui offrent un flux significatif d'étudiants. L'attractivité de l'école ne semble pas poser de problème.

Sa stratégie se décline en 7 axes :

- Le recrutement des élèves tant en classes préparatoires qu'en cycle ingénieur,
- Le développement de l'apprentissage et les relations avec les entreprises partenaires,
- L'ouverture à l'International avec la mobilité obligatoire pour tous les étudiants
- La recherche adossée à l'Université de Limoges,
- Le développement de l'ingénierie pédagogique au sein du réseau 3iL Alliance,
- L'engagement dans la qualité,
- La pérennité de l'Ecole.

Caractéristiques globales

L'effectif du corps enseignant de 3iL est constitué de 20 enseignants-chercheurs dont 10 docteurs, et de 3 ingénieurs qui travaillent dans le laboratoire associé. Depuis le dernier audit, l'Ecole a recruté 4 nouveaux enseignants-chercheurs (2 sur Limoges et 2 sur Rodez).

L'effectif du personnel administratif et technique est de 10 personnes. Hors vacataires extérieurs, le taux d'encadrement est de 15 élèves pour un enseignant

L'École est installée à Limoges, à 1km du centre ville, où elle dispose de 5400 m², et à Rodez dans les locaux de la formation de la CCI locale, où elle occupe 1232 m². Les locaux sont vastes et bien équipés.

En 2012, le coût de revient annuel de la formation d'un étudiant varie entre 11k€ et 12k€. Celui d'un apprenti est de 7,8k€ à Limoges et 8,5k€ à Rodez.

NB le détail des données décrivant l'école (conditions d'admissions, droits d'inscription etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI. (<http://extranet.cti-commission.fr/recherche>).

Évolution de l'institution

En 2010, la CTI avait habilité 3iL pour une durée restreinte à 3 ans avec les demandes suivantes :

- Clarifier l'organisation du groupe et de l'école d'ingénieurs. Préciser le rôle et contribution de chaque composante aux formations d'ingénieur dans l'ensemble du groupe (Limoges et Rodez).
- Continuer à accroître le potentiel d'enseignants-chercheurs.

Par ailleurs, la CTI avait recommandé à l'école de :

- Envisager le retour aux niveaux antérieurs de recrutement de la formation sous statut d'étudiant, au regard des besoins de l'industrie en ingénieurs informaticiens et en veillant à la qualité.
- Veiller à une meilleure répartition géographique de l'origine des élèves étrangers.
- Être très clair au regard des orientations et références de la CTI sur les conditions de recrutement en France ou à l'étranger, notamment dans les recrutements hors filière.
- Introduire dans la formation les éléments permettant l'écoute de l'attente client et les notions de marketing utiles aux métiers exercés par l'ingénieur 3iL.
- Renforcer la durée de séjour à l'étranger, principalement pour les apprentis et préparer le niveau C1 d'anglais pour les étudiants.
- Actualiser les documents type fiche RNCP.

La décision de 2010 précisait que l'examen de l'école porterait sur le suivi général des recommandations, mais plus particulièrement sur celles concernant l'organisation du groupe 3iL et du positionnement en son sein de l'école, sur la clarification des rôles respectifs des intervenants dans la formation, sur le renforcement du corps professoral et enfin sur l'évolution du recrutement (modalités, résultats qualitatifs et quantitatifs).

Il a été constaté que la plupart des recommandations ont été prises en compte efficacement.

Synthèse de l'évaluation

La CTI a noté **les points forts** suivants :

- motivation des parties prenantes pour faire progresser l'école
- sentiment d'appartenance élevé de tous les personnels avec une équipe soudée et engagée
- direction dynamique et proche du personnel
- forte proximité des personnels avec les étudiants
- bon ancrage avec le tissu industriel régional
- soutien des CCI de Limoges et de Rodez
- développement des partenariats à l'international
- bon placement des ingénieurs à la sortie de l'École

- formation en adéquation avec les besoins des entreprises
- synergie pédagogique entre les équipes de Limoges et Rodez
- implication des anciens et bons taux de réponses aux enquêtes.

et **les points faibles** suivants :

- mobilité internationale insuffisante pour les apprentis,
- attractivité de la filière étudiant encore faible,
- formation en sciences humaines et sociales perfectible,
- maîtrise insuffisante de la qualité des compétences acquises par les élèves en provenance des cycles préparatoires associés,
- rôle et responsabilités des partenaires de la formation devant être précisés pour le site de Rodez.

En conséquence, la commission des titres d'ingénieur décide le renouvellement, **pour une durée de 3 ans** à compter du 1^{er} septembre 2014, de l'habilitation de l'Institut d'Ingénierie Informatique de Limoges (3iL), à délivrer les titres suivants :

« **Ingénieur diplômé de l'Institut d'ingénierie informatique de Limoges** » en formation initiale sous statut étudiant et sous statut apprenti sur le site de Limoges

« **Ingénieur diplômé de l'Institut d'ingénierie et d'informatique de Limoges en partenariat avec l'ITII Midi Pyrénées** » en formation initiale sous statut apprenti sur le site de Rodez

Cette habilitation s'accompagne des **recommandations générales** suivantes :

- Développer et généraliser la mobilité sortante pour les apprentis,
- Définir les compétences attendues chez les élèves recrutés dans les cycles préparatoires partenaires de l'école.
- Accroître la part de formation aux sciences humaines et sociales et en diversifier les thèmes.
- Poursuivre les efforts en matière de recherche,
- Mettre à jour la convention avec l'ITII- Midi Pyrénées en tenant compte de son rôle réel.
- Déposer une fiche RNCP pour chacun des diplômes

La Cti ne se prononce pas sur le cycle préparatoire que l'école projette de mettre en place, cette formation n'étant pas encore évaluable et les modes de recrutements actuellement pratiqués ne correspondant pas à ceux d'une école en cinq ans.

Le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE Master** pourra être attribué, sur demande de l'établissement à la CTI, aux titres suivants :

« Ingénieur diplômé de l'Institut d'ingénierie informatique de Limoges »

« Ingénieur diplômé de l'Institut d'ingénierie informatique de Limoges, en partenariat avec l'ITII Midi Pyrénées »

Délibéré en séance plénière à Paris, le 11 juin 2014

Approuvé en séance plénière à Paris, le 8 juillet 2014



Le rapporteur principal



Le secrétaire greffier



Le président